



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2024/17

Demande de crédit de CHF 130'000.- pour l'achat de deux véhicules répondant aux besoins de la commune pour le service de voirie.

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 11 et 18 novembre 2024 pour l'examen du préavis municipal 2024/17. En date du 20 novembre 2024, nous avons envoyé une série de questions à M. Christian Genilloud, Municipal délégué, qui a répondu avec clarté et enthousiasme à la demi-douzaine de questions que nous lui avons adressées, ce dont nous le remercions vivement.

La Commune de Vully-les-Lacs dispose actuellement d'un parc de trois véhicules routiers affectés à la voirie en permanence. Deux collaborateurs doivent régulièrement utiliser leur véhicule privé dans leur activité professionnelle ce qui n'est pas souhaitable.

La commission des finances a demandé à la Municipalité des précisions sur le type de véhicule que la Municipalité souhaite acquérir en ce qui concerne la capacité de remorquage, notamment afin de savoir s'il ne serait pas judicieux d'acquérir deux véhicules identiques, soit le modèle électrique. Ceci afin d'améliorer notre impact environnemental et de pouvoir utiliser les ressources produites par les panneaux solaires installés sur différents bâtiments communaux.

Un seul des trois véhicules actuels de la voirie permet de tracter jusqu'à 3500kg avec une remorque freinée. Selon la réponse de la Municipalité, une capacité de 3500kg n'est pas incontournable pour les nouveaux achats. En termes de camionnette, la plupart des véhicules thermiques peuvent tracter entre 2500kg et 3500kg, ce qui serait idéal pour les besoins de la voirie. Cette charge n'est pas adaptée à un véhicule électrique ou alors son prix est disproportionné. Un tracteur pourrait effectuer ce travail, mais ils sont souvent assignés à d'autres tâches ou crochés à une machine (frontal, épareuses, remorque, ...).

Concernant la recharge du véhicule électrique, une borne est déjà installée au local de la voirie à Vallamand. Au minimum, une borne supplémentaire sera installée sur le site EPK à Salavaux, ainsi que des bornes prévues au port des Garinnettes mais qui ne sont pas prévues pour la recharge des véhicules de voirie et conciergerie.

Au vu de la récurrence des préavis municipaux pour l'achat de nouveaux véhicules pour la voirie et la conciergerie, la Commission des finances a souhaité savoir s'il existait une vision à moyen terme sur le parc véhicule communal. Il y a actuellement 8 EPT à la voirie. Avec l'achat des deux véhicules objets du préavis, les trois véhicules routiers actuels, les différents

tracteurs et engins motorisés, il n'y a priori pas d'achat de véhicules prévus pour les cinq prochaines années selon le Municipal en charge. De plus, l'utilisation de véhicules privés par les collaborateurs ne sera plus nécessaire sauf urgence ou dépannage (par ex. dépannage d'un compacteur à ordures sur le weekend).

La Commission des finances ne se prononce pas dans le cadre de ce rapport sur le choix des modèles de véhicules proposés par la Municipalité (type de motorisation, etc.).

En conclusion, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2024/17 et recommande donc au Conseil communal :

- D'autoriser la Municipalité à commander deux véhicules qui seront utilisés par le service de voirie.
- De lui accorder dans ce but, un crédit de 130'000.-
- De financer cet investissement par la trésorerie courante.

La Commission des finances

Vully-les-Lacs, le 28 novembre 2024

Cédric Bardet Damian Fioretta Arnaud Guignard Anne Jobin Antoine Parisod